

Cabinet SPIEGEL – BLETRY - MARTIN
14 B rue du Chapeau Rouge
BP 12681
21026 DIJON CEDEX
Tél : 0380501333 Fax : 0380508890
cabinet.srbm@abeille-assurances.com
www.orias.fr

SODEFI
BP 90005
39001 LONS LE SAUNIER

Dijon, le 6 décembre 2023

Veuillez trouver ci-dessous votre certificat d'assurance (Art. R211-21-2 du Code).

Détachez le certificat suivant les pointillés et apposez-le de manière visible sur votre véhicule en utilisant la pochette transparente.

ATTENTION : un certificat périmé vous expose à une forte amende.

De plus, afin d'éviter une utilisation frauduleuse de votre carte verte, nous vous remercions de bien vouloir prendre les précautions suivantes :

- Ne laissez jamais la carte verte dans la boîte à gants (vol, vente, destruction du véhicule).
- Restituez votre carte verte à votre assureur en cas de suspension ou de résiliation du contrat concerné.

Imprimerie SIPAP - Pôle République - 2 rue des Transporteurs - BP 91077 - 86061 POITIERS Cedex 9

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE 1. CARD CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) SODEFI BP 90005 39001 LONS LE SAUNIER																																																										
3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 01 01 24 31 12 24 (Ces deux dates comprises)			4. Code pays / Code assureur / Numéro F 181 / 76369439		10. Cette carte a été délivrée par : Cabinet SPIEGEL – BLETRY - MARTIN 14 B rue du Chapeau Rouge BP 12681 21026 DIJON CEDEX Tél : 0380501333 Fax : 0380508890 www.orias.fr																																																									
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur GG - 888 - XB		6. Catégorie du véhicule	7. Marque du véhicule CARADO T 449	11. Signature de l'assureur POUR LA SOCIETE 																																																										
<p>8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a fait trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso</p> <table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY⁽¹⁾</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td> </tr> <tr> <td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ⁽²⁾</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td> </tr> <tr> <td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB⁽³⁾</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td>UK</td><td colspan="11"></td> </tr> </table> <p>(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de l'Azerbaïdjan. (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie</p>						A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ⁽²⁾	BIH	BY	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ⁽³⁾	TN	TR	UA	UK											
A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT																																												
LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ⁽²⁾	BIH	BY	IR	MA	MD																																												
MK	MNE	RUS	SRB ⁽³⁾	TN	TR	UA	UK																																																							
<p>* CATEGORIES DE VEHICULES - CODE : A AUTOMOBILE B MOTOCYCLE C CAMION OU TRACTEUR D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE E AUTOBUS OU AUTOCAR F REMORQUE G AUTRES</p> <p>Si véhicule de catégorie C ou G : extension aux matériels agricoles remorqués et remorques agricoles, non immatriculés</p> <p>CIRCULATION INTERNATIONALE : La carte internationale d'assurance automobile (carte «verte») atteste que vous êtes assuré pour les accidents causés aux tiers dans tous les pays qu'elle énumère (voir liste au dos).</p> <p>CIRCULATION EN FRANCE : Même si vous ne vous rendez pas à l'étranger, conservez cette carte verte. Elle sert également d'attestation d'assurance en France (article R.211-17 du Code des Assurances).</p>																																																														

Détachez le certificat suivant les pointillés et apposez-le de manière visible sur votre véhicule en utilisant la pochette transparente.

Attention : un certificat périmé vous expose à une forte amende.

CERTIFICAT D'ASSURANCE	
du	au
01/01/24	31/12/24
Identification	
N° 76369439	
ABEILLE	